

# Communication du TSAV de 2019

Montants en \$ CA (000)		Financière Foresters		
		Période courante	Période antérieure	Changement %
<b>Capital disponible (CD1+B)</b>	(CD)	1 989 948	1 738 085	14,5 %
<i>Capital de catégorie 1</i>	(CD1)	1 604 397	1 367 321	17,3 %
<i>Capital de catégorie 2</i>	B	385 551	370 764	4,0 %
<b>Provision d'excédent et dépôts admissibles</b>	(PE+DA)	1 031 017	936 363	10,1 %
<b>Coussin de solvabilité de base</b>	(CSB)	1 754 954	1 755 049	0,0 %
<b>Ratio total ([CD + PE + DA] / CSB) x 100</b>		172,1 %	152,4 %	19,7 pts
<b>Ratio du noyau de capital ([CD1 + 70 % PE + 70 % DA] / CSB) x 100</b>		132,6 %	115,3 %	17,3 pts

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a introduit le Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) comme norme de capital réglementaire pour les assureurs vie. Le TSAV remplace l'ancien test de suffisance du capital des sociétés d'assurances appelé Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE), en place depuis 1992. En vertu du TSAV, le ratio total est soumis à une cible de surveillance de 100 % et à un ratio minimum de 90 %. Le ratio du noyau de capital est soumis à une cible de surveillance de 70 % et à un ratio minimum de 55 %.

Le ratio total de la Financière Foresters<sup>MC</sup> (OIF) au 31 décembre 2019 se situait à 172,1 %, comparativement à 152,4 % au 31 décembre 2018. L'augmentation de 19,7 points de pourcentage est principalement attribuable aux bénéfices de l'année ainsi qu'à l'impact positif de la vente de l'activité de gestion d'actifs qui a plus que compensé la croissance des besoins en capitaux. L'impact des mouvements monétaires a été mineur au cours de l'année.

Au 31 décembre 2019, le ratio du noyau de capital se situait à 132,6 %, comparativement à 115,3 % au 31 décembre 2018. L'augmentation de 17,3 points de pourcentage est principalement attribuable aux mêmes facteurs.

# Communication du TSAV de 2019

Montants en \$ CA (000)		Foresters, compagnie d'assurance vie		
		Période courante	Période antérieure	Changement %
<b>Capital disponible (CD1+B)</b>	(CD)	264 934	253 371	4,6 %
<i>Capital de catégorie 1</i>	(CD1)	192 067	192 274	0,1 %
<i>Capital de catégorie 2</i>	B	72 867	61 098	19,3 %
<b>Provision d'excédent et dépôts admissibles</b>	(PE+DA)	260 691	210 349	23,9 %
<b>Coussin de solvabilité de base</b>	(CSB)	446 596	392 819	13,7 %
<b>Ratio total ([CD + PE + DA] / CSB) x 100</b>		117,7 %	118,0 %	-0,3 pts
<b>Ratio du noyau de capital ([CD1 + 70 % PE + 70 % DA] / CSB) x 100</b>		83,9 %	86,4 %	-2,5 pts

Le ratio du TSAV de la filiale canadienne, Foresters, compagnie d'assurance vie, est géré selon un ratio de capital inférieur à celui de l'organisation globale, compte tenu du soutien en capital de la société mère.

Au 31 décembre 2019, le ratio total de Foresters, compagnie d'assurance vie se situait à 117,7 %, comparativement à 118,0 % au 31 décembre 2018. La baisse de 0,3 point de pourcentage est principalement attribuable à la croissance des besoins en capitaux en raison de la croissance des affaires qui a plus que compensé les bénéfices de l'année.

Au 31 décembre 2019, le ratio du noyau de capital se situait à 83,9 %, comparativement à 86,4 % au 31 décembre 2018. L'augmentation de 2,5 points de pourcentage est principalement attribuable aux mêmes facteurs.